



# Règlement Course Octobre Rose 2025



**Article 1 :** L'association « Obernai Eco-mobilités » organise le Dimanche 12 octobre 2025 à 11h15, une course au profit de la lutte contre le Cancer et plus particulièrement à l'ICANS de Strasbourg, sur un parcours de 5,5kms, ouverte à tous sous réserve de répondre à l'obligation prévue et décrite dans le lien suivant : [Se connecter | Parcours de Prévention Santé](#)

**Article 2 :** Cette épreuve est non chronométrée. Une inscription est obligatoire au préalable sur le site Internet [La Foulée Rose – Osons la vitalité à Obernai !](#) Pour participer il est indispensable de se présenter avec son Tee-shirt ET son dossard, faute de quoi il ne sera pas possible de participer.

**Article 3 :** Les paiements sont faits sur le site par la plateforme sécurisée HelloAsso, accessible à partir du site de l'organisation. Chaque inscription ouvre droit à 1 Tee-shirt et 1 dossard. Pour le retirer, vérifiez les dates et heures sur le site de l'organisation.

**Article 4 :** La sécurité sera assurée par des bénévoles avec des véhicules aux carrefours principaux et un poste de secours situé Salle des fêtes.

**Article 5 :** Les participants s'engagent à ne pas jeter le moindre emballage sur le parcours.

**Article 6 :** Les organisateurs se réservent le droit de prendre toutes les dispositions ou de faire toutes les modifications de parcours jugées nécessaires. Ces modifications seront portées à la connaissance des concurrents une heure avant le départ.

**Article 7 :** L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile pour l'organisation de l'épreuve auprès de la MAIF.

Cette assurance ne couvre pas les risques individuels des coureurs.

Il incombe à chaque participant d'avoir sa propre assurance Individuelle accident qui couvre ses pratiques sportives ou de loisir (les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, les non licenciés doivent s'assurer personnellement).

**La participation à l'épreuve se fera sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours envers les organisateurs.**

**Les concurrents se doivent secours et entraide.**

**Article 8 :** Les concurrents acceptent sans aucune réserve que leurs noms, prénoms et photos prises au cours de la manifestation figurent dans les médias et acceptent que leurs images soient utilisées dans les diverses communications de l'épreuve.

**Article 9 :** La participation à la manifestation sportive suppose l'acceptation du présent règlement. L'organisation se réserve le droit, d'apporter toute modification au présent règlement ainsi que l'annulation de l'épreuve sur avis préfectoral en cas de mauvaises conditions météorologiques avec remboursement des inscriptions !



# Règlement Marche Octobre Rose 2025



**Article 1 :** L'association « Obernai Eco-mobilités » organise le Dimanche 12 octobre 2025 à 11h00, une marche au profit de la lutte contre le Cancer et plus particulièrement à l'ICANS de Strasbourg, sur un parcours de 5,5kms , ouverte à tous.

**Article 2 :** il n'y a pas de chronométrage, c'est une marche à allure libre.

Une inscription est obligatoire au préalable sur le site Internet [La Foulée Rose – Osons la vitalité à Obernai !](#)

Pour participer il est indispensable de se présenter avec son Tee-shirt ET son dossard, faute de quoi il ne sera pas possible de participer.

**Article 3 :** Les paiements sont faits sur le site par la plateforme sécurisée HelloAsso, accessible à partir du site de l'organisation. Chaque inscription ouvre droit à 1 Tee-shirt et 1 dossard. Pour le retirer, vérifier les dates et heures sur le site de l'organisation.

**Article 4 ;** La sécurité sera assurée par des bénévoles avec un poste de secours situé Salle des fêtes.

**Article 5 :** Les participants s'engagent à ne pas jeter le moindre emballage sur le parcours.

**Article 6 :** Les organisateurs se réservent le droit de prendre toutes les dispositions ou de faire toutes les modifications de parcours jugées nécessaires. Ces modifications seront portées à la connaissance des participants une heure avant le départ.

**Article 7 :** L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile pour l'organisation de l'épreuve auprès de la MAIF.

Cette assurance ne couvre pas les risques individuels des participant

Il incombe à chaque participant d'avoir sa propre assurance Individuelle accident qui couvre ses pratiques sportives ou de loisir (les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, les non licenciés doivent s'assurer personnellement).

**La participation à l'épreuve se fera sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours envers les organisateurs.**

**Les concurrents se doivent secours et entraide.**

**Article 8 :** Les concurrents acceptent sans aucune réserve que leurs noms, prénoms et photos prises au cours de la manifestation figurent dans les médias et acceptent que leurs images soient utilisées dans les diverses communications de l'épreuve.

**Article 9 :** La participation à la manifestation sportive suppose l'acceptation du présent règlement. L'organisation se réserve le droit, d'apporter toute modification au présent règlement ainsi que l'annulation de l'épreuve sur avis préfectoral en cas de mauvaises conditions météorologiques avec remboursement des inscriptions !



# Règlement Challenges Groupes & Déguisements Octobre Rose 2025



**Article 1 :** L'association « Obernai Eco-mobilités » organise le Dimanche 12 octobre 2025 à 11h00, une marche et une course au profit de la lutte contre le Cancer et plus particulièrement à l'ICANS de Strasbourg, sur un parcours de 5,5km, ouverte à tous.

**Article 2 :** il n'y a pas de chronométrage, mais pour constituer un Groupe il faut à minima 5 concurrents par équipe. Chaque participant peut se déguiser à sa convenance en respectant les règles de bien séance et de circulation sur la voie publique. On ne peut être inscrit à la fois dans un Groupe et dans Déguisements. Pour participer il est indispensable de se présenter avec son Tee-shirt ET son dossard, faute de quoi il ne sera pas possible de participer.

**Les 3 groupes les plus nombreux seront récompensés, ainsi que les 3 participants avec un déguisement jugé le plus original (jury constitué de 5 membres).**

**Article 3 :** Une inscription est obligatoire au préalable sur le site Internet [La Foulée Rose – Osons la vitalité à Obernai !](#) en utilisant un nom pour chaque équipe dans la Billetterie catégorie Groupe ou Déguisement. Chaque inscription ouvre droit à 1 Tee-shirt et 1 dossard par participant. Pour le retirer, vérifiez les dates et heures sur le site de l'organisation.

**Article 4 :** La sécurité sera assurée par des bénévoles et un poste de secours situé Salle des fêtes.

**Article 5 :** Les participants s'engagent à ne pas jeter le moindre emballage sur le parcours.

**Article 6 :** Les organisateurs se réservent le droit de prendre toutes les dispositions ou de faire toutes les modifications de parcours jugées nécessaires. Ces modifications seront portées à la connaissance des concurrents une heure avant le départ.

**Article 7 :** L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile pour l'organisation de l'épreuve auprès de la MAIF.

Cette assurance ne couvre pas les risques individuels des coureurs.

Il incombe à chaque participant d'avoir sa propre assurance Individuelle accident qui couvre ses pratiques sportives ou de loisir (les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, les non licenciés doivent s'assurer personnellement).

**La participation à l'épreuve se fera sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours envers les organisateurs.**

**Les concurrents se doivent secours et entraide.**

**Article 8 :** Les concurrents acceptent sans aucune réserve que leurs noms, prénoms et photos prises au cours de la manifestation figurent dans les médias et acceptent que leurs images soient utilisées dans les diverses communications de l'épreuve.

**Article 9 :** La participation à la manifestation sportive suppose l'acceptation du présent règlement. L'organisation se réserve le droit, d'apporter toute modification au présent règlement ainsi que l'annulation de l'épreuve sur avis préfectoral en cas de mauvaises conditions météorologiques avec remboursement des inscriptions !



# Règlement Challenges Groupes Entreprises Octobre Rose 2025



**Article 1 :** L'association « Obernai Eco-mobilités » organise le Dimanche 12 octobre 2025 à 11h00, une marche et une course au profit de la lutte contre le Cancer et plus particulièrement à l'ICANS de Strasbourg, sur un parcours de 5,5km, ouverte à tous.

**Article 2 :** il n'y a pas de chronométrage, mais pour constituer une équipe il faut à minima 5 concurrents par équipe. Pour participer il est indispensable de se présenter avec son Tee-shirt ET son dossard, faute de quoi il ne sera pas possible de participer.

**Les 3 groupes les plus nombreux seront récompensés.**

**Article 3 :** Il faudra fournir une liste des participants sur tableur Excel à l'organisateur à l'adresse suivante : [contact@lafouléerose.fr](mailto:contact@lafouléerose.fr). Les paiements sont faits par virement sur le RIB communiqué, lors de l'inscription. Chaque inscription ouvre droit à 1 Tee-shirt et 1 dossard par participant. Pour le retirer, le cas échéant, vérifiez les dates et heures sur le site de l'organisation.

**Article 4 ;** La sécurité sera assurée par des bénévoles et un poste de secours situé Salle des fêtes.

**Article 5 :** Les participants s'engagent à ne pas jeter le moindre emballage sur le parcours.

**Article 6 :** Les organisateurs se réservent le droit de prendre toutes les dispositions ou de faire toutes les modifications de parcours jugées nécessaires. Ces modifications seront portées à la connaissance des concurrents une heure avant le départ.

**Article 7 :** L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile pour l'organisation de l'épreuve auprès de la MAIF.

Cette assurance ne couvre pas les risques individuels des coureurs.

Il incombe à chaque participant d'avoir sa propre assurance Individuelle accident qui couvre ses pratiques sportives ou de loisir (les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, les non licenciés doivent s'assurer personnellement).

**La participation à l'épreuve se fera sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours envers les organisateurs.**

**Les concurrents se doivent secours et entraide.**

**Article 8 :** Les concurrents acceptent sans aucune réserve que leurs noms, prénoms et photos prises au cours de la manifestation figurent dans les médias et acceptent que leurs images soient utilisées dans les diverses communications de l'épreuve.

**Article 9 :** La participation à la manifestation sportive suppose l'acceptation du présent règlement. L'organisation se réserve le droit, d'apporter toute modification au présent règlement ainsi que l'annulation de l'épreuve sur avis préfectoral en cas de mauvaises conditions météorologiques avec remboursement des inscriptions !